



RIF.

Réseau des  
musiques actuelles  
en Île-de-France

**Projet triennal**  
2022-2024

## Préambule

Moins d'un an après avoir adopté son premier projet triennal en mai 2019, la crise du Covid 19 démarrait et percutait de plein fouet notre secteur et par là même notre action de tout jeune réseau régional. Le projet adopté en 2019, proposait une lecture partagée d'un contexte sociétal, sectoriel et politique formulée à travers plusieurs enjeux stratégiques pour l'action du réseau. Il s'attachait ensuite à définir une méthode et des modes d'action collectifs, principes d'une gouvernance participative et partagée. Sur cette base, le réseau a su s'adapter avec rapidité et souplesse dès les premières semaines puis tout au long de la crise sanitaire pour répondre aux besoins et impératifs générés. Les premiers diagnostics que nous avons pu poser et partager ensemble entre adhérents et avec nos partenaires ont confirmé la pertinence des premiers leviers et projets collectifs lancés dans le cadre de ce premier projet triennal.

Cette période a été particulièrement éprouvante pour le secteur des musiques actuelles. Des restrictions aux annulations, nos programmations et activités ont été fortement impactées, fragilisant dans le long terme nos économies, nos projets et surtout le lien avec les personnes, publics, usager·ère·s, musicien·ne·s fréquentant et animant nos structures. Tout au long de cette période, le RIF s'est attaché à accompagner ses adhérents face aux difficultés et incertitudes générées, en étant un espace de ressource et d'échange, nous permettant de sortir de l'isolement et de partager nos expériences, de questionner nos pratiques et nos métiers et le sens de nos projets. Elle a aussi montré qu'en complément des aides exceptionnelles et indispensables déployées par l'État et les collectivités territoriales, les mécanismes de solidarité entre adhérents, et plus largement entre acteurs du champ des musiques actuelles, pouvaient fonctionner et que les dispositifs de coopération (autour de l'accompagnement artistique, de la diffusion, de l'action culturelle et pédagogique...) portés par le RIF constituaient des bons leviers pour préserver un écosystème riche et diversifié. Trois ans après la fusion des réseaux musiques actuelles départementaux en Ile-de-France, la pertinence d'un espace de solidarité, de dialogue et de coopération commun au niveau régional apparaît donc d'autant plus grande.

Au moment de réfléchir à l'évolution de notre projet pour les trois prochaines années, il ressort de nos nombreux temps d'échange et de débats, une forme de continuité quant à nos priorités stratégiques et une volonté collective d'approfondissement de notre nouveau fonctionnement régional éprouvé ces dernières années.

Sur proposition du Conseil d'Administration qui a conduit ces derniers mois un travail de synthèse de ces différents temps d'échange, de bilan et de projection, notre Assemblée Générale 2022 adopte ainsi à travers ce document un cadre stratégique et opérationnel identifiant quatre enjeux prioritaires qui guideront l'action du RIF sur les trois prochaines années : 2022, 2023 et 2024.

L'intention générale en est exprimée dans cet extrait du communiqué diffusé en sortie de notre AG 2021. « *Dans cette période charnière de reprise et de relance de nos activités musicales, que nous souhaitons durable, la priorité est pour nous à la reconstruction du lien social, au soin apporté aux plus fragiles, à cette myriade de petites structures et initiatives culturelles qui maillent l'Ile-de-France : associations et collectifs artistiques, petits festivals, MJC, salles de concerts, studios de pratique ou d'enregistrement, écoles de musique, médias associatifs, développeurs d'artistes... Elles font la vitalité musicale de nos territoires, structurent des parcours de vie en permettant*

*à nos concitoyen·ne·s de vivre une aventure artistique, de s'exprimer et s'émanciper. Fonctionnant dans des économies hybrides qui mêlent recettes d'activités, subventions publiques et contributions bénévoles, beaucoup d'entre elles sont très inquiètes quant à leur capacité à poursuivre leur activité musicale dans les prochains mois. Cette situation nous invite à engager un changement de paradigme dans nos pratiques professionnelles comme dans les politiques publiques de la culture, que nous souhaitons réellement concertées et guidées par une attention sincère au respect des droits culturels. »*

## Le cadre stratégique

### 1) Maintien et développement de la diversité culturelle et artistique dans le champ des musiques actuelles en Ile-de-France

A travers leur inscription dans le RIF, les adhérents réaffirment la place centrale de la musique et de la dimension artistique dans leurs démarches et leurs engagements. La prise en compte des droits culturels comme composante essentielle de la dignité des personnes et du vivre ensemble, impose une action volontariste et collective pour le maintien et le développement de la diversité culturelle et artistique. Plusieurs enjeux prioritaires en découlent pour le RIF :

- Interroger et promouvoir la diversité des esthétiques dans nos programmations, nos accueils et accompagnements artistiques, nos actions culturelles notamment dans un contexte de profondes évolutions des pratiques musicales, en lien avec les évolutions technologiques.
- Soutenir l'émergence et le renouvellement des formes artistiques, garantir la diversité des parcours artistiques de l'amateur au professionnel, face aux menaces d'uniformisation engendrées par le poids grandissant des logiques industrielles, de marché et de concurrence dans le domaine de la musique.
- (Re)mettre en discussion l'adéquation de nos terminologies (musiques actuelles, musiques du monde, musiques urbaines...) aux réalités culturelles et artistiques vécues par les musicien·ne·s et les mélomanes.

Sur ces trois prochaines années, le RIF amplifiera ainsi le déploiement de son action de soutien et de valorisation des coopérations artistiques entre ses membres. De nouveaux partenariats et un élargissement des espaces d'échanges sur la dimension artistique pourront donner lieu à l'expérimentation de pratiques professionnelles plus solidaires et coopératives en matière de production et de diffusion artistique.

### 2) Défense et promotion de la diversité d'initiatives musicales, du maillage et des équilibres territoriaux

Les projets musiques actuelles maillant l'Ile-de-France et fédérés au sein du RIF sont fortement ancrés dans leur environnement local. Ils sont des espaces d'engagement musical et citoyen et remplissent souvent un rôle de structuration des scènes locales. Ils sont ainsi des leviers essentiels pour la vitalité des territoires. C'est pourquoi cette attention aux équilibres territoriaux apparaît particulièrement importante dans une perspective de relance des musiques actuelles en Ile-de-France. Cela se traduit plus particulièrement pour le RIF par :

- Une mobilisation renforcée du réseau pour le maintien et le développement du maillage territorial en matière d'initiatives musiques actuelles, face à un contexte et un environnement fragilisant voire parfois hostile que ce soit d'un point de vue économique ou institutionnel (conséquences de la crise et reprise difficile, phénomènes de concurrence et de concentration, dégradation des relations partenariales, baisses de moyens publics...).
- Une prise en compte plus large de l'écosystème des musiques actuelles sur les territoires franciliens (collectifs d'artistes, développeurs d'artistes, labels associatifs et au-delà acteurs sociaux, éducatifs, agricoles...) permettant d'accompagner la structuration de scènes locales sur des principes alternatifs de circuits courts, de solidarités économiques dans la chaîne de production, de développement local.

Pour cela, le RIF entend développer et faire monter en puissance son action d'accompagnement à la structuration (administrative, économique, partenariale et territoriale) des adhérents et plus largement des acteurs musicaux en Ile-de-France, via notamment la formalisation d'une cellule d'appui, la mutualisation de compétences au sein du réseau et les relais partenariaux (DLA, foncière culturelle...). Elle s'accompagnera également d'un travail de mobilisation et de sensibilisation auprès des élu·e·s locaux·ales et nationaux·ales et des responsables administratif·ve·s des collectivités locales sur l'importance du maillage territorial de structures musicales actuelles et les conditions de son maintien et de son développement.

Il s'agira également de développer et généraliser au maximum des démarches de concertations territoriales sur le principe des SOLIMA, dont l'expérimentation se lance en 2022 à travers une dynamique régionale, impulsée par le RIF.

La gouvernance du réseau et les espaces de pilotage des projets collectifs continueront d'évoluer pour proposer des espaces d'investissement et d'impulsion de projets au plus près des dynamiques locales et permettant d'élargir le périmètre des contributions au-delà des adhérents.

Le RIF s'attachera enfin dans cette dimension territoriale à impulser et accompagner des démarches collectives et fédératrices autour d'événements communs. Il s'agit ainsi de développer un « faire ensemble » structurant, mobilisant et enthousiasmant pour les acteurs professionnels et/ou bénévoles !

### **3) Approfondissement d'expérimentations collectives et solidaires sur les enjeux de transformation économiques et sociales dans le domaine musical**

Dans les musiques actuelles, comme dans le reste de la société, la crise a agi comme un révélateur et un amplificateur des fractures, déséquilibres et inégalités souvent préexistantes. A travers leur engagement collectif au sein du réseau, les adhérents du RIF souhaitent prendre leur part, à l'échelle du champ d'activité musical, dans l'impulsion et l'expérimentation de transformations économiques et sociales nécessaires à une revitalisation culturelle des territoires, soucieuse des équilibres sociaux, écologiques et environnementaux, de la qualité des liens humains tissés et du renforcement des droits culturels des personnes. Cette ambition a été réaffirmée collectivement dès les premiers mois de la crise sanitaire : le fameux « monde d'après » doit se penser et s'expérimenter ensemble à notre échelle. En ce sens, le RIF poursuivra et amplifiera ses travaux de veille, d'observation, de formation, d'échange de bonnes pratiques et d'expérimentations collectives pour faire évoluer nos propres pratiques professionnelles en matière de :

- Réduction de l'empreinte environnementale des activités musicales et d'attention aux équilibres écologiques.
- Démarche de progrès sur la thématique des droits culturels envisagés comme composante des droits humains. L'enjeu est ici de replacer la question de la participation à la vie culturelle dans une dimension démocratique plus large, interrogeant par exemple l'accessibilité et l'ouverture (physique, sociale, culturelle...) de nos structures et projets.
- Egalité des genres et lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans la musique.

- Construction et promotion de modèles socio-économiques (coopératives, mutualisations, solidarités économiques...) alternatifs, basés sur les principes de l'économie solidaire et des biens communs, face à l'accentuation de la marchandisation dans le domaine musical (concentration, concurrences...).
- Santé, bien-être au travail et progrès en matière de pratiques sociales dans nos structures.

Ces multiples sujets de mobilisation supposent des démarches collectives dépassant bien souvent le périmètre du RIF. Le réseau sera donc amené à les travailler en lien et dans une recherche de complémentarité permanente avec d'autres organisations professionnelles du champ culturel et musical (SMA, Fédélisma et autres fédérations nationales, UFISC et ses membres, Coopération des réseaux et pôles régionaux de musiques actuelles...) ainsi qu'à notre échelle régionale avec d'autres acteurs musicaux (MAP, Collectif Musiques & Danses du Monde...) ou du champ de l'ESS (CRESS IDF via l'adhésion de l'UFISC, fédérations d'éducation populaire, etc...).

#### **4) Evolution des politiques publiques de la culture**

Au regard de tous les enjeux et priorités stratégiques exposées précédemment, le RIF souligne enfin la nécessité de contribuer à l'évolution ou l'adaptation des politiques publiques en Ile-de-France, en rappelant notre attachement aux notions de service public et d'intérêt général comme piliers de l'action publique en matière culturelle. En ce sens, trois axes de travail sont identifiés par le réseau :

- Une plus large prise en compte dans les dispositifs d'action publique de la diversité des structures de l'écosystème des musiques actuelles et notamment des structures relevant du « tiers secteur » caractérisé par une économie hybride mêlant recettes d'activités, subventions publiques et contributions bénévoles.
- Un rééquilibrage des moyens en faveur de la diversité des pratiques actuelles de la musique et des esthétiques du champ musical.
- La recherche de modalités de partenariats (conventionnements et contractualisations, évaluations, financements...) plus pérennes et équilibrées entre acteurs du champ socio-culturel (en particulier les acteurs associatifs) et collectivités publiques, dans un contexte marqué par des phénomènes de « rationalisation » des finances publiques, de délégitimation du modèle de la subvention et d'accroissement des logiques de rentabilité.

Pour poursuivre ce travail, le réseau promeut une dynamique de concertation permanente et de co-construction avec les pouvoirs publics. Nous souhaitons à ce titre poursuivre le dialogue fécond engagé ces dernières années avec les collectivités publiques partenaires du RIF - Région Ile-de-France, DRAC Ile-de-France, et Départements en particulier. Le réseau constitue ici une interface primordiale entre les dynamiques collectives des acteurs et les pouvoirs publics pour favoriser l'interconnaissance, l'identification de la réalité des pratiques musicales et des besoins des populations et la co-construction de dispositifs d'action publique. Nous travaillerons dans les prochains mois, avec l'ensemble de nos partenaires publics et professionnels, à ce que cette dynamique de concertation, qui se formalise dans une démarche de SOLIMA à partir de 2022, puisse se pérenniser et se déployer le plus largement possible.

Par ailleurs, le RIF poursuivra son implication au sein de l'UFISC, espace prioritaire et précieux de mobilisation collective pour « une autre économie des arts et de la

culture » mais aussi du SMA, de la Fédélina ou de la Coopération des réseaux et pôles régionaux de musiques actuelles afin de contribuer à d'autres échelles sur ces enjeux d'action publique.

# Le cadre opérationnel

## 1) Structurer

Le RIF comme espace collectif de ressource, d'accompagnement, d'expérimentation et d'appui au développement de projets pour les adhérents, les acteurs culturels et les institutions.

### Appui aux acteurs des musiques actuelles

Accompagner les acteurs de la musique dans leur développement et leurs difficultés via :

- La veille et la ressource sectorielle
- L'accompagnement collectif (journées thématiques, partage de compétences)
- L'animation d'une cellule d'appui aux acteurs en difficulté
- L'ingénierie de projets et l'appui aux collectivités

### Recherche, développement & expérimentations collectives

Animer des espaces prospectifs de recherche et d'expérimentation autour de la transformation des pratiques artistiques, des modèles économiques et des évolutions sociétales à l'œuvre.

Penser des actions innovantes, collectives et solidaires pour peser sur ces enjeux via un rôle de veille, de ressources, l'animation d'espaces d'échanges et de débats, la construction de formations, la mise en place d'outils concrets d'expérimentation.

Les thématiques prioritaires identifiées sur ces trois prochaines années :

- Eco-responsabilité et empreinte environnementale des projets musicaux.
- Égalité des genres et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Participation à la vie culturelle dans une dimension démocratique : droits culturels & droits humains en acte.
- Modèles socio-économiques solidaires et outils coopératifs (billetterie solidaire, foncière culturelle...).

### Analyses & observation du secteur

Porter une mission d'observation participative et partagée du secteur de la musique pour permettre aux acteurs de terrain et aux pouvoirs publics de mieux se situer et d'adapter leurs modes d'intervention.

- État des lieux annuel des structures adhérentes
- Contribution aux études portées par les partenaires.

## 2) Coopérer

Le RIF comme plateforme de coopération et de mutualisation entre acteurs autour de toutes les dimensions d'un projet culturel et artistique : la ressource auprès des artistes, l'enseignement, l'accompagnement des musicien·ne·s, la diffusion, la création et l'action culturelle. Les principes d'actions basés sur la coopération permettent aux structures de mobiliser très concrètement le réseau comme un levier pour le développement de leurs activités à court, moyen et long terme.

### Accompagnement/développement artistique



Proposer des espaces d'échanges et des outils de mutualisation pour accompagner les projets musicaux franciliens dans leur diversité (amateurs/professionnels, esthétiques, territoires...) à travers :

- Un travail de ressource et de veille à destination des musicien·ne·s (plateforme infomusiciens.org, journées forum, rendez-vous ressource...),
- La formation des salarié·e·s et bénévoles des structures,
- La mise en place d'espaces d'échanges et de repérage autour de la dimension artistique entre adhérents (comités artistiques) et avec les artistes et l'ensemble de l'écosystème musical,
- L'animation d'outils de valorisation des projets accompagnés,
- La coordination d'un dispositif de soutien aux coopérations artistiques,
- L'impulsion d'événements fédérateurs à différentes échelles territoriales
- L'appui au développement de la pratique lycéenne (lycéens en cavale...),
- Le développement de mutualisations et des pratiques solidaires sur la production/diffusion,
- L'animation d'un espace de recherche et d'expérimentations autour des enjeux de pédagogie.

### Action culturelle

Faciliter la mise en place d'actions et le développement de partenariats sur tous les territoires via :

- la création d'outils de soutien et de valorisation de l'activité en matière d'actions culturelles (plateforme, enquête, kit pédagogique, action commune),
- la formation des équipes salariées et bénévoles, et des artistes,
- la coordination de projets mutualisés (production du spectacle Peace and love...).

L'action du RIF en la matière s'articulera principalement autour de trois thématiques sur les prochaines années :

- l'éducation artistique et culturelle à l'école,
- l'inclusion des personnes sous main de justice
- le handicap

### Prévention

Porter collectivement une mission de sensibilisation et de prévention des risques liées à la pratique de la musique (risques auditifs, prévention des violences sexistes et sexuelles, santé des artistes...) à travers des outils de sensibilisation des publics et la formation des acteurs.

## 3) Concerter

Le RIF comme espace de concertation pour les acteurs franciliens (État et collectivités, acteurs de la filière musicale et du secteur culturel, des champs associatifs ou de l'ESS...), mais aussi pour les musicien·ne·s et les mélomanes au service d'un développement pérenne, équilibré et solidaire des musiques actuelles sur l'ensemble des territoires franciliens.

### Accompagnement des dynamiques territoriales

Œuvrer à créer les conditions d'un dialogue constructif et prospectif entre les différents acteurs d'un territoire autour de la musique via :

- La coordination d'une démarche de SOLIMA (Schéma d'orientation des lieux musiques actuelles) en Ile-de-France.
- La mobilisation et la sensibilisation des élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités sur l'évolution du tissu francilien des musiques actuelles.

#### Contribution à l'évolution des politiques publiques

Contribuer à la dynamique d'échange, de concertation et de co-construction avec les pouvoirs publics au niveau régional et national en privilégiant les démarches portées collectivement avec d'autres acteurs.

Parmi les principaux chantiers sur cet axe pour les prochaines années :

- Concertation avec les services de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France sur la mise en place de dispositifs de soutien à la musique adapté à la réalité des besoins,
- Suivi du déploiement des différents dispositifs et enjeu de l'accessibilité des aides
- Implication au sein de l'UFISC et d'autres espaces permettant de répondre aux priorités stratégiques du réseau (SMA, Fédélima, Coopération des réseaux, CAC, RPM...).

# Vie associative

## 1) Une gouvernance participative et partagée

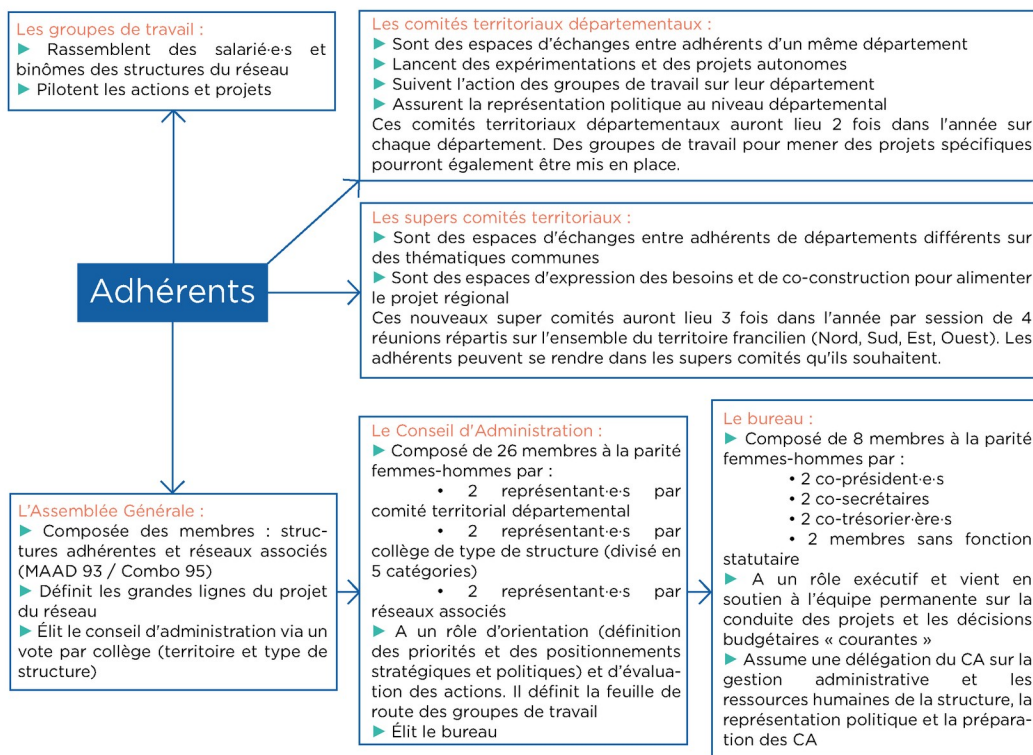
Pour piloter le projet, l'Assemblée Générale opte pour des modalités de gouvernance associative souples et réactives, adaptées à l'ambition du réseau en proposant une organisation qui permet l'implication des différentes parties prenantes (salarié·e·s, bénévoles...) dans la gouvernance et la déclinaison opérationnelle du projet.

Trois principes animent cette gouvernance :

- Celui qui fait, décide : les groupes de travail ouverts à tous les adhérents coordonnent l'action du réseau sur les différents axes de travail.
- La déconcentration du Conseil d'administration : pour mener à bien leur mission, le CA délègue une partie de ses prérogatives (responsabilités et prises de décisions stratégiques et opérationnelles) à ces groupes de travail qui mettent en œuvre la feuille de route,
- Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations du projet, le périmètre de chaque espace de travail et évalue l'action.

Pour mettre en œuvre la feuille de route, les adhérents éliront un conseil d'administration composé de 24 membres, élu·e·s en 12 binômes paritaires : 6 binômes représentant les collèges territoriaux, 2 binômes représentant les réseaux associés et 5 binômes représentant les collèges d'activité.

En outre, le réseau régional conserve un ancrage local fort, avec le maintien d'espaces d'échange et de coopération entre structures adhérentes dans chaque département, les comités territoriaux. Dans la perspective d'aller plus loin dans l'animation de dynamiques entre adhérents et de favoriser l'interconnaissance, le réseau expérimentera également des espaces d'échange et de coopération interdépartementaux, les « supers comités ».



## 2) Une équipe salariée au service des territoires

Le projet du réseau est coordonné par une équipe salariée permanente trois types de fonctions : thématique (expertise sur une mission déployée sur l'ensemble de la région), territoriale (animation d'un territoire départemental) et support (administration, communication...). L'organigramme actuel est ainsi constitué de 10 postes mêlant ces fonctions selon l'organisation ci-dessous :

- Co-direction - administration - Animation territoriale 91
- Co-direction - concertation politique et professionnelle - Animation territoriale 94
- Accompagnement des adhérents - Animation territoriale 77 et 94
- Accompagnement des projets artistiques, conseil aux musicien·ne·s - Animation territoriale 92
- Coordination des projets et partenariats de diffusion artistique - Animation territoriale 78
- Action culturelle, formation musicale - Animation territoriale 78
- Prévention des risques auditifs - coordination Peace & Love - Animation territoriale 92
- Communication en direction des musicien·ne·s - Animation territoriale 77
- Communication en direction du secteur professionnel - Animation territoriale 91
- Administration

Afin de permettre le renforcement de l'appui aux structures en difficulté et l'approfondissement du travail de réseau sur l'animation des démarches collectives de transitions économiques, écologiques et sociales, le renforcement de l'équipe sur la période apparaît indispensable. En cohérence avec l'ambition affichée dans le cadre stratégique, la création d'un 11ème poste de salarié·e, dédié à ces thématiques particulièrement prioritaires, est ainsi actée avec ce projet triennal et devrait être effective en fin d'année 2022.

Par ailleurs, via leur inscription au sein du RIF en tant que réseaux associés, le Maad 93 et le Combo 95 disposent de référents territoriaux pour la déclinaison du projet régional sur leur département.

Enfin, le réseau accueille régulièrement un·e stagiaire en appui sur la communication et deux volontaires en service civique en soutien sur les missions d'actions culturelles, de prévention et de gestion sonore.